



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LYCÉES GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

PARTIR ÉTUDIER EN EUROPE AVEC ERASMUS+



REUSSIR
AU LYCÉE





TOUT SAVOIR SUR LA MOBILITÉ AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

PARTIR, POUR QUOI FAIRE ?

Pour une période d'études dans un établissement partenaire ou pour faire un stage.

COMBIEN DE TEMPS ?

- Mobilité individuelle : 10 jours à 1 an
- Mobilité d'un groupe d'élèves (au moins deux élèves accompagnés) : 2 à 30 jours

OÙ ?

Dans l'un des 32 autres pays européens qui participent au programme Erasmus+ : les 26 autres pays membres de l'Union européenne + les pays associés.

POUR QUI ?

Tous les élèves de lycée, quels que soient leur profil, leur niveau scolaire et la situation de leur établissement.

ANVERS

LEIPZIG

MADRID

NAPLES

VILNIUS

DUBLIN

ROTTERDAM



AVANT LE DÉPART

- ✓ Les personnels du lycée peuvent partir réaliser une visite de l'établissement partenaire pour **s'assurer des conditions d'accueil et d'enseignement de l'élève** (le financement des visites préparatoires est pris en charge par Erasmus+).
- ✓ Les élèves ont gratuitement accès à une plateforme pour **s'exercer en langue** (plateforme européenne Erasmus+ OLS) avant leur départ.
- ✓ **Les familles sont informées** par le lycée des conditions d'accueil et des modalités techniques du séjour.

PENDANT LE SÉJOUR

- ✓ L'élève est **en contact régulier** avec les professeurs des deux établissements partenaires (suivi de ses progrès, accompagnement, etc.).

AU RETOUR

- ✓ Les compétences acquises peuvent être valorisées dans un document officiel européen : **Europass Mobilité**.
- ✓ La période de mobilité est valorisée **dans le parcours scolaire** de l'élève.

HÉBERGEMENT

Organisées par les établissements partenaires en fonction des spécificités du projet, les modalités d'hébergement peuvent varier (famille, internat, etc.)

COMMENT FINANCER SON SÉJOUR À L'ÉTRANGER ?



- Le programme Erasmus+ prend en charge les **frais de voyage et de séjour de l'élève** et les **frais liés à l'organisation de la mobilité** (pour l'établissement).
- Des **financements spécifiques** pour soutenir la participation des élèves sous conditions de revenu et/ou l'utilisation de moyens de transport écoresponsables peuvent s'ajouter.
- Une **prise en charge à 100 %** existe pour les coûts supplémentaires liés aux besoins particuliers des **élèves en situation de handicap ou en affection de longue durée (ALD)**.

Les aides financières en pratique

- **Mise en œuvre de la mobilité : de 100 à 500 €** par élève pour l'établissement
- **Frais de voyage : jusqu'à 1 500 €** selon la distance parcourue
- **Frais de séjour : jusqu'à 53 €** par jour par participant
- **Soutien inclusion : 100 €** par participant + prise en charge au réel pour les élèves les plus éloignés de la mobilité
- **Coûts exceptionnels : prise en charge au réel** (frais de voyage élevés, frais de visas, vaccins, etc.)
- **Visites préparatoires : 575 €** par participant (dans la limite de 3 participants par visite)



QUELS AVANTAGES POUR L'ÉLÈVE ?

- ✓ Affirmation de soi
- ✓ Connaissance de l'Union européenne, de la vie et des études dans le pays partenaire
- ✓ Construction de liens durables avec les élèves des établissements partenaires
- ✓ Utilisation des techniques de l'information et de la communication
- ✓ Pratique des langues vivantes étrangères
- ✓ Évolution des compétences sociales et du travail en équipe
- ✓ Motivation pour l'ensemble des études

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le **contrat pédagogique** sert à définir les acquis d'apprentissage attendus, la manière de les atteindre ainsi que les tâches et responsabilités du ou des participant(s), de l'établissement d'envoi et de l'établissement d'accueil (ou l'organisme d'accueil, dans le cadre d'un stage). Il s'agit d'un document important pour **garantir la qualité de la mobilité** et pour **établir la transparence et la confiance** entre les établissements et la famille.

LA MOBILITÉ RECONNUE DANS LA SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE



EN SECONDE - 2022

La signature d'un **contrat d'études** entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève en mobilité entraînera l'inscription des notes et appréciations portées sur le travail de l'élève par les équipes pédagogiques de l'établissement étranger sur le bulletin, puis **sur le livret scolaire de l'élève** par le conseil de classe de l'établissement d'origine. Cette expérience sera prise en compte lors de la réflexion sur l'orientation de l'élève en vue de son passage en première.

EN PREMIÈRE - 2023

Une **mobilité de quatre semaines** effectuée sur le temps scolaire français ouvrira droit pour l'élève à une **option de mobilité**. Offerte uniquement en première, l'évaluation de cette option donnera lieu à une note qui bénéficierait d'un **coefficient 2 pour le baccalauréat**, venant s'ajouter au coefficient 100 des enseignements obligatoires, comme pour les autres options. Cette évaluation sera passée en fin de première. Il s'agira pour le candidat de faire valoir pour l'examen un dossier/rapport dont il fera une présentation orale.



La mobilité européenne participe à l'**acquisition des compétences** du socle commun de connaissances, de compétences et de culture :
www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo17/MENE1506516D.htm



VOIE PROFESSIONNELLE

PARTEZ VOUS FORMER À L'ÉTRANGER !

POUR QUI ?

Tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle.

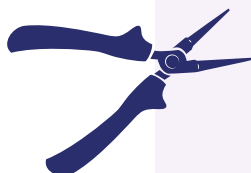


QUAND ?

À n'importe quel moment du cursus.

COMBIEN DE TEMPS ?

De 15 jours à un an, les séjours sont modulables en fonction du diplôme préparé et du projet de chacun.



OÙ ?

En entreprise et/ou dans un établissement de formation professionnelle à l'étranger.

POURQUOI ?

- Acquérir une expérience personnelle et gagner en autonomie
- Enrichir sa connaissance du métier
- Découvrir d'autres usages et savoir-faire
- Améliorer sa pratique d'une langue étrangère
- Favoriser son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études



4 POINTS FORTS

1. Pas de temps perdu

Vous avez la possibilité d'être évalué à l'étranger lors de séjours longs, vous n'avez donc pas à repousser le passage du diplôme.

Une expérience à valoriser sur Parcoursup

2. Des points bonus

Avec l'épreuve facultative de mobilité, vous pouvez obtenir des points supplémentaires pour l'obtention du diplôme du CAP, du bac pro, du brevet des métiers d'art et du brevet professionnel.

Une attestation MobilitéPro à mentionner sur votre CV

3. Des aides financières en augmentation

Vous pouvez demander des bourses pour les mobilités internationales. Le budget d'Erasmus+ a été doublé pour la période 2021-2027.

Pour demander une bourse : decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr

4. Un large choix de pays

Vous pouvez choisir de découvrir un pays de l'Union européenne ou n'importe quel autre pays du monde, sous réserve d'une convention avec votre établissement.

Renseignez-vous auprès de votre établissement

PARCOURS D'ÉLÈVES



Prénom : Fatou
Classe : 2^{de} générale
et technologique
Ville : Grenoble (Isère)
Destination : Espagne

- Fatou part suivre sa scolarité dans un lycée espagnol à Séville **pendant 6 mois**.
- Fatou bénéficiera d'une subvention Erasmus+ de **6 100 €** env. (frais de séjour, frais de voyage, etc.).
- Son établissement percevra une subvention de **500 €** pour organiser cette mobilité.



Prénom : Léo
Classe : 1^{re} technologique
Ville : Franconville
(Val-d'Oise)
Destination : Allemagne

- Léo part **un mois** faire une immersion dans un lycée d'Hanovre. Il voyage en train et bénéficie d'un bonus pour l'utilisation d'un transport écoresponsable.
- Léo bénéficiera d'une subvention Erasmus+ de **1 800 €** env. (frais de séjour, frais de voyage, etc.).
- Son établissement percevra une subvention de **350 €** pour organiser cette mobilité et **100 €** au titre du soutien pour l'inclusion, car Franconville est située en quartier prioritaire de la Ville (cf. critères publiés au BOENJS).



Prénom : Julie
Classe : terminale
professionnelle
Ville : Nice
(Alpes-Maritimes)
Destination : Suède

- Julie part pour une durée de **25 jours** dans un lycée suédois situé à Stockholm dans le cadre de la mobilité d'apprentissage de courte durée des apprenants de l'EFP.
- Julie bénéficiera d'une subvention Erasmus+ de **1 342 €** (frais de séjour, frais de voyage, etc.).
- Son établissement percevra une subvention de **350 €** pour organiser cette mobilité.

POUR EN SAVOIR +
renseignez vous
auprès de votre
établissement

ERASMUS+

Si Fatou, Léo et Julie étaient **en situation de handicap**, tous les frais liés à leur handicap (taxi, logement adapté, bagages supplémentaires, etc.) seraient **pris en charge à 100 % par Erasmus+**.